

REÇU LE

16 JUIN 2016

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

MAIRIE DE MARON

Préfecture

Direction des libertés  
publiques

Bureau de la citoyenneté

Nancy, le 16 JUIN 2016

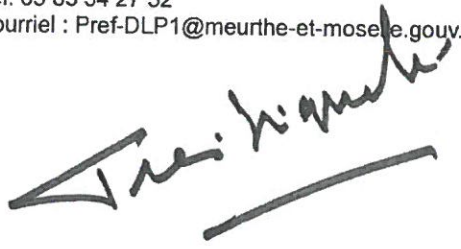
Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames et Messieurs les maires du  
département de Meurthe-et-Moselle

En communication à MM. les sous-préfets de  
Briey, Lunéville et Toul

Affaire suivie par : Alban OLMEDO  
Tél. 03 83 34 27 52  
Courriel : Pref-DLP1@meurthe-et-moselle.gouv.fr



**Objet** : Généralisation de la pré-demande de passeport en ligne

**PJ** : 4 + 1 support de formation

En vue de simplifier les démarches administratives des usagers et de sécuriser le recueil des informations nécessaires à l'enregistrement des demandes de passeports, le ministère de l'intérieur souhaite mettre en place un **téléservice dit de « pré-demande passeport » sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)**. Ce téléservice concerne uniquement le recueil dématérialisé des informations administratives de l'utilisateur, actuellement recueillies au moyen du Cerfa n°12100\*02.

La mise en place d'un tel dispositif de pré-demande en ligne de passeport figure parmi les mesures inscrites au programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS) du ministère de l'intérieur (mesure n°108). Cette mesure avait été décidée au comité interministériel de modernisation de l'action publique du 2 avril 2013 et réaffirmée dans le cadre du Choc de simplification en novembre 2014.

En outre, cette dématérialisation devrait permettre d'éviter les erreurs actuelles liées à la phase de numérisation puis de reconnaissance des caractères. En effet, le dispositif de pré-demande vise à permettre à l'agent chargé du recueil de récupérer directement ces données, saisies en ligne par l'utilisateur, pour alimenter la demande de passeport enregistrée par l'agent en mairie.

**Cette procédure qui se substitue à la production du Cerfa papier demeurera cependant facultative pour l'utilisateur.** Un usager pourra ainsi choisir de faire le dépôt de sa demande en utilisant le Cerfa papier ou en ayant recours au système de pré-demande via le site internet de l'ANTS.

..../

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX  
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY  
Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44

Par ailleurs, la pré-demande de passeport ne dispense pas l'usager de se présenter personnellement en mairie pour déposer sa demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes).

**Cette mesure permettra d'alléger la charge de travail des agents de mairie. Par ailleurs, l'usager devrait voir sa démarche administrative réalisée dans des délais plus brefs (raccourcissement du délai de rendez-vous en mairie).**

Après une phase d'expérimentation très concluante en régions Centre-Val de Loire et ex-Lorraine, **il a été décidé de généraliser cet outil sur l'ensemble du territoire à partir du 1er juillet 2016.**

Vous trouverez en pièces jointes les annexes explicatives de cet outil, ainsi qu'un support de présentation.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser l'information relative à ce nouvel outil par tout moyen que vous jugerez utile, et en particulier votre site Internet, afin de le faire connaître aux usagers.

Le lien Internet permettant d'accéder à la pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS est actuellement le suivant : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Pre-demande-passeport-biometrique>

Mes services du bureau de la citoyenneté restent à votre disposition pour toute question éventuelle.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Jean-François RAFFY

